

FLASH INFO du 27/03/2020

Chers adhérents,

Nous vous envoyons les informations :

- Une synthèse de ce que prévoient les ordonnances comme modifications du code du travail. Ce document a été réalisé par la Cité des entreprises. Nous vous rappelons que pour **toute question relative au droit social, vous pouvez désormais contacter la Cité des Entreprises** : <http://www.lacitedesentreprises.com/SitePages/default.aspx?ReturnUrl=%2f>
- Une affiche pour **sensibiliser les salariés aux bonnes pratiques de retrait des gants à usage unique** (affiche INRS)
- Une information de la cité des entreprises sur **le report des assemblées et réunions des organes collégiaux d'administration, de surveillance et de direction** tenues à compter du 12 mars 2020 et **jusqu'au 31 juillet 2020** :
<http://www.lacitedesentreprises.com/SiteAssets/Lists/Actualite/AllItems/Ordo-2020-321-250320-Tenues-assembl%C3%A9es-r%C3%A9unions-organes-coll%C3%A9giaux.pdf>
Nous vous tiendrons informés de la réorganisation que cela implique pour FEDEREC et les assemblées générales programmées.
- FEDEREC a également mis en place **une cartographie des déchèteries ouvertes** à destination des artisans. Vous pouvez la consulter en cliquant sur ce lien : <https://www.google.com/maps/d/viewer?mid=1WeKiUsYickDo2RyisqEWjhi3sXjHNtik&ll=44.56708036607459%2C6.311916226088329&z=5>

Par ailleurs, nous vous informons que **le ministère nous a confirmé, à la suite de notre sollicitation, qu'aucune pénalité ne serait appliquée pour les retards de déclaration auprès des Agences de l'eau.**

Nous allons également vous faire parvenir à la suite de ce mail une communication urgente sur vos besoins en masque FFP2 et FFP3 pour la semaine prochaine.

Enfin, une newsletter générale récapitulant l'ensemble des documents et communications utiles de ces 2 dernières semaines vous sera envoyée lundi.

Nous restons à votre disposition pour toute précision complémentaire et mobilisés à vos côtés.

Cordialement,

Manuel BURNAND
Directeur Général